

AREMA HTA Nord-Pas-de-Calais

DDTM NORD/SDI
SERVICE INSTRUCTEUR
8 RUE DE BELLE VUE - CS 90007
59042 LILLE CEDEX

Téléphone : 09 69 32 18 99 (choix 1)
Mail : drnpsc-aremahta@enedis.fr
Interlocuteur : BENSALÉM Karima

Objet : **Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme**

Villeneuve d'Ascq, le 10/08/2022

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'Autorisation d'Urbanisme PA05960622O0001 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

Adresse : Rue des Frères Dana
59300 VALENCIENNES
Référence cadastrale : Section C, Parcelle n° 220/221/226P/234
Nom du demandeur : Monsieur DEGALLAIX Laurent

Pour la puissance de raccordement demandée de 2 510 kW (Lot 2 et 3: 630 KVA, Lot 4 : 250 KVA et Lot 5 : 1 000 KVA) et sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, nous vous informons qu'une contribution financière¹ est due par la CCU à Enedis, hors exception. Le montant de cette contribution, transmis en annexe, est réalisé selon le barème en vigueur.

Cette réponse reste valable pendant la durée de validité de l'autorisation d'urbanisme et est susceptible d'être revue :

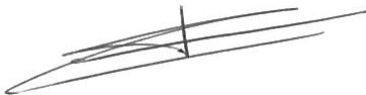
- en fonction des actualisations des prix des raccordements,
- en cas de non obtention des servitudes de passage éventuellement nécessaires.

Cette réponse ne précise pas la contribution due par le client à Enedis.

Nous tenons également à vous préciser que cette parcelle est traversée par un câble électrique souterrain, les constructions érigées sur ce terrain devront donc respecter les distances réglementaires de sécurité décrites dans l'arrêté technique du 17 mai 2001. Si ces constructions ne pouvaient se trouver à distance réglementaire des ouvrages, alors ceux-ci devront être mis en conformité. Dès l'acceptation de l'autorisation d'urbanisme, le pétitionnaire devra demander une étude à Enedis pour déterminer les solutions techniques et financières à mettre en œuvre.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Romain DE CRUZ
Responsable de Groupe



PJ : Plan du réseau public de distribution d'électricité indiquant les travaux d'extension nécessaires

¹ Cette contribution financière est prévue à l'article L342-11 du code de l'énergie

Annexe : Contribution due par la CCU

Libellé	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	Part./Refact.
Consultation guichet unique pour DT séparées	1	177.92 €	106.75 €	40 %
Etude et constitution de dossier réseau > 100 m et <= 600 m	1	1 061.40 €	636.84 €	40 %
Recherche autorisations de passage, par convention obtenue et signée	1	238.97 €	143.38 €	40 %
Consignation réseau HTA antenne ou coupure d'artère	2	449.95 €	539.94 €	40 %
Consignation réseau BT (ou consignation de transfo HTA/BT)	1	269.97 €	161.98 €	40 %
Mise à disposition d'un agent d'exploitation (1 heure ouvrable)	12	89.99 €	647.93 €	40 %
Identification de câble	2	179.98 €	215.98 €	40 %
Mise en court-circuit d'un câble BT ou HTA	5	179.98 €	539.94 €	40 %
Mise en chantier pour forage dirigé	1	1 122.88 €	673.73 €	40 %
Mise en chantier réseau souterrain avec marquage piquetage	1	813.96 €	488.38 €	40 %
Tranchée sous chaussée lourde	355	160.94 €	34 280.22 €	40 %
Tranchée sous chaussée urbaine légère (réfection enrobé)	15	149.63 €	1 346.67 €	40 %
Plus-value canalisation supp, tranchée sous chaussée urbaine légère (réfection enrobé)	15	68.33 €	614.97 €	40 %
Fouille confection accessoire HTA tranchée sous chaussée urbaine légère (réfection enrobé)	2	1 402.50 €	1 683.00 €	40 %
Etude de sol forage dirigé	1	5 416.01 €	3 249.61 €	40 %
Terrassement des fouilles entrée et sortie	4	575.37 €	1 380.89 €	40 %
Forage moyennement difficile (par m)	60	78.99 €	2 843.64 €	40 %
Réalisation dossier technique pour traversée particulière hors voie ferrée	1	104.22 €	62.53 €	40 %
Réalisation jonction souterraine HTA sans terrassement	6	698.05 €	2 512.98 €	40 %
Raccordement câble HTA Alu dans un poste HTA/BT	6	667.53 €	2 403.11 €	40 %
Fourniture et pose câble HTA souterrain 240 mm ² Alu	320	26.71 €	5 128.32 €	40 %
Fourniture et raccordement d'un ECP2D	1	444.13 €	266.48 €	40 %
Raccordement câble BT dans un poste HTA/BT existant	1	252.90 €	151.74 €	40 %
Fourniture et pose câble BT souterrain 240 mm ² Alu	240	21.06 €	3 032.64 €	40 %
Plus-value canalisation supp, tranchée sous chaussée lourde	115	73.99 €	5 105.31 €	40 %
Montant total HT			68 216.96 €	

Pour votre information, en application de l'arrêté² du 17 juillet 2008, ce chiffrage intègre le fait qu'Enedis prend à sa charge 40 % du montant des travaux de l'opération de raccordement de référence définie dans l'arrêté³ du 28 août 2007.

La longueur de l'extension, en ce qui concerne le réseau nouvellement créé, est de :

- 560 mètres en dehors du terrain d'assiette de l'opération.

² Arrêté du 17 juillet 2008, publié au Journal Officiel le 20 novembre 2008, fixant les taux de réfaction mentionnés dans l'arrêté du 28 août 2007 fixant les principes de calcul de la contribution mentionnée aux articles 4 et 18 de la loi no 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.

NB : Désormais les articles 4 et 18 de la loi n° 2000-108 sont codifiés aux articles L342-6 et L342-11 du code de l'énergie.

³ Arrêté du 28 août 2007 fixant les principes de calcul de la contribution mentionnée aux articles 4 et 18 de la loi no 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.